

Monbijoustrasse 61
3007 Bern
Tel.: 031 351 38 28
Fax: 031 351 38 27

coordination@inter-pret.ch

www.inter-pret.ch

INTERPRET 

Schweizerische Interessengemeinschaft für
interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln

Association Suisse pour l'interprétariat
communautaire et la médiation interculturelle

Associazione svizzera per l'interpretariato e
la mediazione interculturale

Procès-verbal de l'assemblée des membres du 3 mai 2013

Paroisse Petrus, Brunnadernstrasse 40, Berne

Présent-e-s : 10 membres individuels, représentant-e-s de 16 membres collectifs (liste de présence disponible sur demande)

Comité : Josiane Aubert (présidente, présidente de l'assemblée), Barbara Ackermann (vice-présidente), Regina Bühlmann, Kurt Zubler, Jean-Pierre Boillat, Fiammetta Jahreiss, Mojgan Kallenbach, Claudia Studer

Collaborateurs/trices : Secrétariat / Centre de compétence : Lena Emch-Fassnacht, Michael Müller

Office de qualification : Margrit Hagenow, Janine Cola, Barbara Knopf, Flavia Cattori

Excusé-e-s : 7 membres individuels, 2 membres collectifs (liste disponible sur demande)

Interprète : Regula Pickel

Procès-verbal : Michael Müller, secrétaire général

Ordre du jour :

1. Allocation de bienvenue, personnes excusées et ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des membres du 19 juin 2012
3. Approbation du rapport annuel 2012
4. Approbation des comptes annuels 2012 et du rapport de révision
5. Présentation des projets et du budget 2013
6. Demandes de la part du comité, relatives à la modification des dénominations
 - a. Remplacement de la dénomination en allemand « interkulturelles Übersetzen » par « interkulturelles Dolmetschen »
 - b. Remplacement de la dénomination en français « interprétariat communautaire » par « interprétariat interculturel »
7. Elections
 - a. Election de l'organe de révision
 - b. Election en vue du remplacement de Kurt Zubler
8. Interventions personnelles
9. Divers
10. « Vernissage » des nouveaux films de formation

Procès-verbal

1. Allocution de bienvenue

Josiane Aubert souhaite la bienvenue aux personnes présentes et s'assure que tous les membres ont bien reçu les bulletins de vote ainsi que les écouteurs, si nécessaire. Elle remercie Regula Pickel pour l'interprétariat et déclare ouverte l'assemblée des membres (avec un peu de retard).

2. Procès-verbal de l'assemblée des membres du 19 juin 2012

Le procès-verbal est approuvé par les membres, avec les remerciements de Josiane Aubert.

3. Rétrospective et rapport annuel 2012

Margrit Hagenow ébauche les points principaux de l'année 2012, du point de vue de l'office de qualification.

- Révision de la procédure de validation des acquis : la procédure est réglée par un nouveau règlement, les déroulements sont structurés en étapes et l'examen sera dorénavant mené par deux expert-e-s. Après une suspension temporaire, l'examen des équivalences a été repris dans sa nouvelle forme en juillet 2012.
- Vérification et adaptation des examens de la langue locale : de légères adaptations ont été décidées et réalisées.
- Vérification et travaux de préparation pour la révision des examens de la langue d'interprétariat : ces examens seront dorénavant obligatoires pour toutes les personnes souhaitant obtenir le certificat. Ils comprendront, en plus de la composante linguistique, une composante relative à l'interprétariat (traduction orale d'un texte écrit). Les travaux correspondants seront effectués cette année.
- Procédure de reconnaissance pour les prestataires des modules de formation : la procédure est terminée, tous les prestataires actuels ont été reconnus, pour certains avec des conditions à remplir. Actuellement, huit institutions offrent des formations d'interprétariat communautaire reconnues par INTERPRET (modules 1 et 2).
- Examen professionnel : en décembre 2012, l'examen professionnel fédéral a de nouveau eu lieu. Tous les 14 candidat-e-s ont obtenu le brevet.

Michael Müller présente les travaux et les résultats les plus importants du centre de compétence.

- Dans le domaine des relations publiques, le site Internet est un élément central, qui a été adapté et élargi comme suit :
 - ✓ nouvelle rubrique « Prises de position », contenant également des recommandations relatives aux critères de qualité pour les services

d'interprétariat, aux structures de l'interprétariat ainsi qu'aux structures des tarifs et des coûts ;

- ✓ nouvelle rubrique « Qu'est-ce que c'est au juste...? », contenant des explications de termes et un glossaire détaillé ;
- ✓ élargissement de la banque de données en ligne « Trouver un(e) interprète communautaire », dans laquelle il est maintenant possible de chercher de manière ciblée les services d'interprétariat ainsi que les détenteurs/trices du brevet fédéral, grâce à deux nouveaux filtres.

Par ailleurs, la série de produits initiée avec « Le dialogue Santé » a été continuée en 2012, avec l'élaboration de la brochure « Le dialogue à l'école, Guide de collaboration avec les interprètes communautaires dans le domaine de la formation ».

- Concernant le networking, il convient de citer notamment le nouveau statut d'INTERPRET comme invité permanent de la Conférence des délégués cantonaux à l'intégration CDI. Ce statut joue un rôle important pour la position d'INTERPRET et pour la manière dont elle est perçue, mais aussi pour les possibilités concrètes de collaboration ou de travail en réseau.

Après la présentation des principaux événements, Josiane Aubert demande aux membres d'approuver le rapport annuel 2012. Il est approuvé à l'unanimité.

4. Comptes annuels 2012 et rapport de révision

Barbara Ackermann présente les comptes annuels 2012 et mentionne deux points en particulier.

- Le déficit a été plus bas que le montant budgété, d'une part parce que les cotisations de membres ont été plus nombreuses que prévues, et d'autre part parce que la journée professionnelle a généré des dépenses moins importantes que prévues pour l'association, grâce au co-financement par le brevet fédéral / le SEFRI.
- Dans le but d'offrir le plus de transparence possible, les contributions des offices fédéraux pour le mandat, ainsi que d'autres financements pour différents projets, dont celui pour la révision du brevet fédéral, figurent également dans les comptes. Ces financements sont gérés dans le cadre de comptes créanciers et de comptabilités de projets séparés n'apparaissent que de façon résumée dans le relevé de l'association.

Barbara Ackermann lit ensuite le rapport de révision à l'assemblée. Il atteste qu'INTERPRET présente des comptes complets et corrects et recommande l'approbation des comptes annuels.

Les comptes 2012 et le rapport de révision sont adoptés à l'unanimité et la décharge est donnée au comité et à l'organe de révision.

5. Projets et budget 2013

Margrit Hagenow souligne que du côté de l'office de qualification, aucun projet important n'est prévu pour 2013. Il s'agit en premier lieu de l'assurance de la qualité ainsi que d'adaptations et d'améliorations ponctuelles. A ce sujet, la révision des examens des langues d'interprétariat représente un thème central.

Michael Müller présente les principaux projets du centre de compétence pour 2013.

- Le triologue dans le travail social : la série de brochures commencée avec « Le triologue Santé » et « Le triologue à l'école », sera continuée avec l'élaboration et l'impression du guide de collaboration avec les interprètes communautaires dans le domaine du travail social.
- La plate-forme d'apprentissage Triologue : la plate-forme d'apprentissage et d'information sera mise en ligne au plus tard en août 2013. Les nouveaux films, qui ont été présentés pour la première fois lors de la dernière partie du programme de l'assemblée des membres, seront la partie essentielle de la plate-forme.
- Révision du brevet fédéral / intégration de la médiation interculturelle : la définition des profils de compétences et de la structure de la formation ainsi que la révision du nouveau règlement de l'examen et de la description des modules devraient être achevés d'ici la fin de l'année.
- Négociations pour le futur : le mandat fédéral actuel se termine fin 2013 ; les négociations relatives à un nouveau mandat ont déjà commencé et semblent prometteuses. Il est prévu qu'INTERPRET assume de nouvelles tâches dans le domaine de la saisie et de l'évaluation de données statistiques, tout en continuant à gérer en premier lieu ses tâches centrales actuelles.

Barbara Ackermann présente brièvement le budget 2013 et mentionne notamment qu'il reste incertain : la décision définitive quant à savoir si INTERPRET et IDEA devront ou non payer la TVA sur les prestations fournies dans le cadre du mandat fédéral depuis 2010 n'est pas encore tombée. La hauteur d'un paiement rétroactif n'a pas encore été définie, mais il serait probablement supérieur au montant de CHF 30 000 déjà prévu comme provision dans le budget 2012. Les difficultés financières assez importantes qui en résulteraient pourraient être amorties par une réduction des prestations, mais elles pourraient également avoir des conséquences sur la situation financière de l'association.

Malgré cette incertitude, il a été pris connaissance du budget 2013 sans questions et sans remarques.

6. Demandes de la part du comité, relatives à la modification des dénominations

a. Remplacement de la dénomination en allemand « interkulturelles Übersetzen » par « interkulturelles Dolmetschen »

Michael Müller explique que la désignation actuelle *interkulturelles Übersetzen* (= traduction interculturelle) est contradictoire, la traduction étant une activité écrite, tandis que le certificat d'INTERPRET est relatif à une activité exclusivement orale. La désignation correcte de la transmission orale est l'interprétariat (donc *Dolmetschen* en allemand). Dans le contexte des nombreux changements que vit le domaine de l'intégration, et notamment dans le contexte de la révision du brevet fédéral, l'occasion de supprimer cette contradiction terminologique devrait être saisie.

Au moyen d'un inventaire, Michael Müller présente les termes employés dans les régions germanophones et ce qu'ils impliquent concernant le contenu et du point de vue professionnel :

Begriffe / Begriffsgruppen	Inhaltliche Implikationen / Erwartungen	(professionelle) Wahrnehmung
Interkulturelles Übersetzen	<ul style="list-style-type: none"> - «Kulturelle» Aspekte möglich - «Brückenbau» - Verwirrung (schriftlich?!) 	<ul style="list-style-type: none"> - Konzept und Begriff etabliert - Qualifizierungssystem bekannt und etabliert
Sprachmitteln Kulturmitteln Integrationsmitteln SpuK / SprInt / Lotsen	<ul style="list-style-type: none"> - Kulturelle Aspekte wichtig - Vermittelnde Rolle im Vordergrund (= interkulturelles Vermitteln?!) - Tendenz zur Einseitigkeit 	<ul style="list-style-type: none"> - Laientätigkeit, Ad-hoc - Zweisprachigkeit und Migrationshintergrund als wichtigste Qualifizierungen
Community interpreting Kommunaldolmetschen Gemeindedolmetschen Dolmetschen im Gemeinwesen	<ul style="list-style-type: none"> - Vertreter- / Fürsprecherfunktion für die Sprachgemeinschaft - Vermittelnde Rolle wichtig - Tendenz zur Einseitigkeit 	<ul style="list-style-type: none"> - Zweisprachigkeit und Zugehörigkeit zu Migrationsgemeinschaft als wichtigste Qualifizierung
Public service interpreting Fachdolmetschen	<ul style="list-style-type: none"> - Fachspezifisches Wissen - Exaktheit, Qualität - «Hilfs-Fachperson» - Klarheit (= Einschränkung?) der Rolle und des Einsatzgebiets 	<ul style="list-style-type: none"> - Fachliche (akademische) Qualifizierung - Bereichsspezifische Kompetenzen

Margrit Hagenow complète, du point de vue de l'office de la qualification et de la commission qualité.

- Du point de vue de la formation professionnelle, INTERPRET a le mandat (surtout au niveau du brevet fédéral, mais aussi de manière générale) de choisir des désignations qui montrent le plus clairement possible et sans équivoque quelles sont les compétences-clés des détenteurs/trices du certificat et du brevet. Le terme de *Dolmetschen* est celui qui permet d'atteindre au mieux cet objectif.
- L'adjectif interculturel permet de préciser le cadre / les domaines d'intervention et d'assurer la délimitation avec les interprètes de conférence, qui est une désignation professionnelle établie.

Josiane Aubert formule la demande du comité : remplacer le terme *Übersetzen* par *Dolmetschen*, en gardant l'adjectif *interkulturell* et invite les personnes présentes à en débattre.

Les problématiques suivantes sont discutées :

- Redondance, suppression ou remplacement de *interkulturell* : l'interprétariat interculturel est en fait un pléonisme, puisque toute activité d'interprétariat et de traduction est interculturelle. Cependant, l'offre ne peut pas être désignée simplement par *Dolmetschen*, cette désignation étant clairement attribuée aux

interprètes de conférence diplômé-e-s. Le terme *Interkulturelles Dolmetschen* indique d'une part dans quel cadre cette activité est exercée, et garantit d'autre part une délimitation minimale par rapport au travail des interprètes de conférence. La seule proposition faite pour remplacer *interkulturell* a été *Dialog-Dolmetschen*, qui n'a pas été retenue lors de la discussion.

- Malentendus / attentes trop élevées : plusieurs personnes expriment leur crainte, que le terme de *Dolmetschen* puisse susciter des attentes trop élevées concernant le niveau (linguistique, technique) et qu'il soit alors plus difficile de clarifier ultérieurement les malentendus que d'expliquer que la notion *interkulturelles Übersetzen* ne se réfère pas à des traductions écrites. Notamment le niveau linguistique B2 n'est pas conciliable avec l'attente d'une prestation d'interprétariat très spécialisée, implicite dans le terme de *Dolmetschen*. En rapport avec ces craintes, certaines régions et certains services d'interprétariat répondent qu'ils travaillent déjà avec les termes *Dolmetschen* / *Dolmetscherdienst*, etc. et qu'ils n'ont pas fait d'expérience de ce type. Il est insisté sur le fait qu'il y a de toute façon toujours besoin d'expliquer et que cela peut aussi représenter une opportunité à saisir. En cas de changement, les explications pourraient concerner à l'avenir plutôt *interkulturell* que *Dolmetschen*. Mais des explications doivent de toute façon être fournies. La finesse linguistique de l'emploi de l'adverbe est soulignée (en allemand, *interkulturell Dolmetschende* désigne des personnes qui interprètent interculturellement). Cela permet d'éviter la désignation de la profession d'interprète et c'est l'activité qui est qualifiée d'interculturelle et non pas les personnes qui l'exercent.
- Opportunités pour la clarté des rôles et pour la qualité : plusieurs personnes présentes estiment que ce changement peut être une opportunité, *Dolmetschen* exprimant clairement la tâche-clé. Il permet aussi d'éviter les confusions de rôles et de mettre l'accent sur la compétence-clé qu'est l'interprétariat, dans le cadre des formations et des cours de perfectionnement.
- Pas de véritable amélioration : plusieurs personnes précisent que *interkulturelles Dolmetschen* est peut-être un peu moins faux, mais pas non plus beaucoup mieux que la désignation actuelle. Certaines personnes auraient aimé disposer de plus de temps pour discuter et rechercher des désignations adéquates. Cependant, le moment est idéal pour décider d'une nouvelle désignation, dans la foulée de la révision de l'examen professionnel et des changements qui en découleront.
- Habitude / Nostalgie : beaucoup de personnes présentes disent qu'elles regretteront l'abréviation *ikÜ*, et d'autres que tout changement demande un certain temps d'adaptation.

Pour finir, Josiane Aubert insiste sur la position du comité, qui considère ce changement comme utile, mais qui ne verrait pas non plus d'inconvénient majeur au maintien de la désignation actuelle. Le vote est ouvert.

La demande de modification de la désignation est acceptée par 29 voix, avec 13 abstentions et aucune voix contre.

Les désignations suivantes sont donc valables dorénavant :

- INTERPRET : *Schweizerische Interessengemeinschaft für interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln*
- l'activité : *Interkulturelles Dolmetschen*
- les personnes exerçant cette activité : *Der / Die interkulturell Dolmetschende*

Michael Müller explique que l'application ne pourra pas se faire du jour au lendemain, de nombreux documents devant être adaptés. Il souligne également que cette décision vaut pour INTERPRET et qu'elle ne doit pas forcément être reprise par les services d'interprétariat. Il précise cependant qu'un emploi homogène et rapide des nouvelles appellations est souhaitable et utile à notre « cause ». Il est clair également que les certificats et brevets portant les anciennes désignations gardent leur entière validité.

b. Remplacement de la dénomination en français « interprétariat communautaire » par « interprétariat interculturel »

Michael Müller explique la réflexion menée par le comité, qui préconise l'utilisation de l'adjectif « interculturel », dans le sens de l'homogénéité des désignations et qui a l'impression que l'adjectif « communautaire » insiste trop sur l'appartenance à une communauté de migrant-e-s, susceptible d'entraîner une confusion de rôles.

Les points suivants sont évoqués dans le cadre de la discussion :

- Compréhension et ancrage : il est présenté de manière claire que, non seulement « l'interprétariat communautaire » est fortement ancré et largement accepté, mais aussi que le sens donné à « communautaire » en Suisse romande est différent de celui de termes équivalents dans les régions germanophones. Il est expliqué de manière sans équivoque que le terme « communautaire » décrit un engagement en faveur de l'ensemble de la société, et non pas uniquement d'une communauté en particulier et qu'il montre aussi dans quels contextes il est employé.
- L'homogénéité ne doit pas être un but en soi : il est précisé que l'homogénéité linguistique ne peut pas être un but à atteindre, une organisation comme INTERPRET étant bien placée pour savoir que les termes ne peuvent pas simplement être transposés d'une langue à une autre.
- Redondance à éviter : l'emploi du terme « communautaire » permet d'éviter la problématique du pléonisme que pose le terme « interculturel » (voir plus haut). De ce point de vue, la désignation actuelle est plus pertinente.

Avant de passer au vote, plusieurs représentant-e-s du comité précisent que cette demande est plus une proposition et que la position des représentant-e-s de Suisse romande présent-e-s (qui sont minoritaires) doit absolument être prise en compte.

Le résultat du vote montre que ce souhait a été pris en considération : la demande de modifier la désignation en « interprétariat interculturel » est refusée, avec 20 voix contre, 3 voix pour et 19 abstentions.

En français, les désignations actuelles restent donc applicables :

- INTERPRET : Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle
- l'activité : l'interprétariat communautaire
- les personnes exerçant l'activité : les interprètes communautaires

Concernant les désignations en italien, il n'y a pas eu de proposition de modification.

7. Elections

a. Election de l'organe de révision

Primo Mella est élu à l'unanimité comme organe de révision.

b. Election en vue du remplacement de Kurt Zubler

Josiane Aubert explique pourquoi il faut élire un-e remplaçant-e pour Kurt Zubler: le 15 novembre 2012, il a été élu co-président de la Conférence des délégués cantonaux à l'intégration CDI. Cela ne lui laisse plus assez de temps pour assumer la fonction de délégué de la CDI au comité, resp. de membre du comité d'INTERPRET. Josiane Aubert souligne que Kurt Zubler a contribué de manière déterminante à l'historique et au développement d'INTERPRET et qu'il a joué un rôle important au sein du comité, notamment en sa qualité de représentant des cantons. En plus de son engagement pour l'interprétariat communautaire et pour la professionnalisation de ce dernier, son soutien a toujours été important pour le comité, grâce à sa collaboration très compétente, constructive et toujours orientée à la recherche de solutions.

Margrit Hagenow rend également honneur au mérite de Kurt Zubler pour le développement de l'interprétariat communautaire. Elle mentionne les différentes fonctions qu'il a assumées : participation à l'élaboration des standards, au développement des modules, membre de la commission qualité, de la commission des langues, de la commission d'examen et, finalement, du comité. Elle souligne sa manière critique mais toujours fondée de poser des questions et de participer aux discussions. Elle est convaincue qu'il manquera au comité. Pour le remercier de son engagement et afin qu'il « trouve sa place dans le monde, même sans INTERPRET », elle lui remet un « *Ohne-Wörter-Buch* » (un dictionnaire sans mots, mais avec beaucoup de dessins).

Kurt Zubler confirme qu'il ne lui est pas facile de partir, mais que ce ne sont pas des adieux, puisque son activité restera liée au domaine de l'interprétariat communautaire, du moins dans le canton de Schaffhouse. Il exprime ses remerciements pour les nombreuses années de bonne collaboration et pour les nombreuses et intéressantes rencontres qu'il a pu faire, en particulier avec les interprètes communautaires, dont les compétences et l'expérience lui ont beaucoup appris.

Le comité de la CDI propose Madame Ramona Giarraputo comme remplaçante de Kurt Zubler dans la fonction de liaison entre INTERPRET et la CDI, et donc comme nouveau membre du comité d'INTERPRET. Elle se présente brièvement : elle vit dans la ville de St-Gall, a grandi à Will, et outre son brevet d'enseignante primaire, elle a obtenu à l'Université de Genève un master en relations internationales avec une spécialisation en droits de l'homme et des réfugiés. Elle a travaillé pour différentes organisations non gouvernementales ainsi qu'au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), à Berne. Après cinq années d'activité en tant que suppléante, Madame Giarraputo occupe depuis le

1^{er} octobre 2012 elle-même le poste de déléguée à l'intégration et à l'égalité entre femmes et hommes du canton de St-Gall et celui de directrice du Kompetenzzentrum Integration und Gleichstellung (centre de compétence pour l'intégration et l'égalité femmes-hommes). Elle s'intéresse depuis longtemps au domaine de l'interprétariat communautaire et a notamment contribué de manière importante au développement du service d'interprétariat verdi Ost. Elle se réjouit d'avoir été proposée comme membre du comité d'INTERPRET et serait ravie d'y travailler.

L'élection de Madame Ramona Giarraputo est acceptée et suivie d'applaudissements enthousiastes.

8. Interventions personnelles

Aucune proposition n'a été faite.

9. Divers

Une personne présente demande pourquoi INTERPRET n'est pas active dans le domaine de l'interprétariat auprès de la justice et des autorités. Selon elle, la qualité des interprètes de ce domaine est parfois très douteuse, et elle estime qu'INTERPRET devrait également s'y engager.

La réponse des représentant-e-s d'INTERPRET est que cela devrait effectivement être discuté pour l'avenir, en particulier parce qu'un module touchant ce domaine sera organisé dans cadre du nouveau brevet fédéral. Les détails ne sont pas encore réglés et il est clair qu'au vu du contexte très différent de ces champs d'intervention, des questions éthiques qui s'y posent, des attentes relatives aux rôles et aussi des exigences linguistiques et techniques à l'égard des interprètes, cette étape devra être abordée avec beaucoup de minutie.

10. Vernissage des films de formation de la plate-forme d'apprentissage TRIALOGUE

Michael Müller introduit brièvement le concept des films : un exemple « positif » d'environ 18 minutes a été réalisé dans chacun des trois domaines d'intervention (santé, social, formation), montrant explicitement une collaboration efficace entre un-e professionnel-l-e et un-e interprète communautaire. En plus d'un respect aussi professionnel que possible des rôles, ces films contiennent aussi un entretien préalable et un entretien consécutif. Une voix off introduit la scène, présente les interlocuteurs/trices et commente certains aspects de la collaboration. De plus, trois exemples « négatifs » ont également été filmés, présentant l'intervention d'un-e auxiliaire à la traduction sans formation (neveu, beau-frère) et dans lesquels la collaboration ne se déroule pas de manière satisfaisante. Michael Müller indique que les scènes représentent toutes des situations et des contenus fictifs, mais que les acteurs/trices sont des professionnel-l-es et des interprètes communautaires. Les situations d'entretien sont également réelles. En effet, seul un fil conducteur assez vague a été prédéfini, mais les scènes se sont développées à partir de la communication en triologue. Il n'a pas été préparé de scénario détaillé.

Par manque de temps, seules deux courtes séquences ont été montrées. La plate-forme d'apprentissage complète avec tous les films ainsi que du matériel supplémentaire sera mise en ligne au plus tard fin août 2013.

Procès-verbal : Michael Müller, mai 2013